

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE  
*Direction générale de l'aviation civile*

**Décision du 30 juillet 2008 portant nomination au conseil du personnel navigant professionnel de l'aéronautique civile**

NOR : *DEVA0818896S*

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire,  
Vu les articles R. 421-9 à R. 421-13 du code de l'aviation civile ;

Vu la décision du 18 septembre 2006 portant nomination au conseil du personnel navigant professionnel de l'aéronautique civile,

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

Le paragraphe b du I. – Section des essais et réceptions de l'article 1<sup>er</sup> de la décision du 18 septembre 2006 susvisée est modifiée comme suit :

– « *b*) Membres représentant l'aviation civile, Mme Eydaleine (Geneviève) est nommée membre suppléant, en remplacement de M. Mantoux (Gilles) ».

Article 2

Le paragraphe a) du II. – Section du transport aérien de l'article 1<sup>er</sup> de la décision du 18 septembre 2006 susvisée est modifiée comme suit :

– « *a*) Membres représentant l'aviation civile, Mme Eydaleine (Geneviève) est nommée membre suppléant, en remplacement de M. Mantoux (Gilles) ».

Article 3

Le paragraphe a du III. – Section du travail aérien de l'article 1<sup>er</sup> de la décision du 18 septembre 2006 susvisée est modifiée comme suit :

– « *a*) Membres représentant l'aviation civile, Mme Eydaleine (Geneviève) est nommée membre titulaire, en remplacement de M. Mantoux (Gilles) ».

Article 4

Le paragraphe d du III. – Section du travail aérien de l'article 1<sup>er</sup> de la décision du 18 septembre 2006 susvisée est modifiée comme suit :

– « *d*) Membres représentant le personnel navigant professionnel du travail aérien, M. Coiffard (Thierry) est nommé membre titulaire, en remplacement de M. Bonnardel (Guy) ».

Article 5

L'article 2 de la décision du 18 septembre 2006 susvisée est modifié comme suit :

– « Mme Eydaleine (Geneviève) est nommée présidente de la section du travail aérien, en remplacement de M. Mantoux (Gilles) ».

Article 6

Le mandat des membres désignés en application des articles 1<sup>er</sup> à 5 de la présente décision expire le 8 juin 2009.

Article 7

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire.

Fait à Paris, le 30 juillet 2008.

*Le ministre d'Etat, ministre de  
l'écologie,  
de l'énergie, du développement durable  
et de l'aménagement du territoire,  
Pour le ministre et par délégation :  
Le directeur du contrôle de la sécurité,  
M. Coffin*